

Image not found or type unknown



Congé payer pour contrat cdd

Par **phil79**, le **18/12/2008** à **09:42**

bonjour j'ai signé un contrat CDD le 19 mars 2008 pour une durée de 9 mois donc jusqu'au 12 décembre 2008 celui viens d'être reconduit pour une durée identique. La question que je me pose est' il possible de me faire payé mes congés de mon premier contrat? merci de votre attention rnrn cordialement